

# L'élection du comité des élèves en toute facilité

Vanessa Reinsch

**Dans les établissements d'enseignement luxembourgeois, le comité des élèves est un organe de participation représentatif prévu par le législateur. En règle générale, la composition est décidée à l'aide d'élections, qui ont lieu au début de chaque année scolaire et auxquelles tou-te-s les élèves sont tenu-e-s de participer. Cet article illustre les étapes à suivre pour organiser des élections et fournit des documents qui peuvent apporter un soutien dans ce contexte.**

## Planification des principales étapes

Dans un premier temps, le personnel chargé de l'organisation et du déroulement des élections doit réfléchir aux différentes étapes et, surtout, identifier les autres membres du corps enseignant qui peuvent ou doivent être impliqué-e-s dans le processus, car ces personnes peuvent par exemple être des décideurs ou posséder un savoir-faire important. En tenant compte du calendrier et des horaires de cours, ces piliers fondamentaux de l'organisation des élections doivent être déterminés et placés dans le bon ordre (📌 **Rétroplanning**). Cette planification des principales étapes doit être présentée à la direction de l'école en temps utile en vue d'obtenir une autorisation de principe pour toutes les étapes à venir ou de pouvoir procéder à d'autres ajustements. Une autorisation de la direction de l'école est avant tout nécessaire si les élèves doivent être dispensé-e-s des cours lorsqu'ils-elles jouent un rôle actif dans les différentes étapes de la mise en œuvre (📌 **Informations à l'intention du personnel enseignant**).

## Information et recrutement

Avant de pouvoir organiser les élections du comité des élèves, il faut disposer de candidat-e-s potentiel-le-s qui sont intéressé-e-s par un tel mandat et qui souhaitent se présenter au scrutin. D'une part, les élèves peuvent être sensibilisé-e-s aux prochaines élections par le biais d'un stand d'information pendant les récréa-

tions ou d'affiches informatives. D'autre part, il est judicieux de faire de la publicité dès le début de l'année scolaire dans chaque classe afin d'atteindre tou-te-s les élèves. On peut livrer des informations sur la procédure électorale et des réponses aux questions et, en même temps, souligner l'importance du comité des élèves.

Comme les élèves de l'ancien comité des élèves restent en fonction jusqu'à ce que le nouveau comité des élèves soit en place, ils-elles peuvent être d'un grand soutien pendant la phase d'information et de recrutement. En particulier, ils-elles peuvent aussi raconter leurs expériences personnelles à leurs camarades de classe, de sorte que leurs récits peuvent avoir un impact sur les éventuel-le-s élèves intéressé-e-s. Le soutien du comité des élèves sortant peut être d'une grande importance, surtout lorsqu'il s'agit de dissiper diverses inquiétudes et d'encourager les élèves à soumettre leur candidature. La candidature (📌 **Candidature aux élections**) doit être soumise dans un lieu central avant une certaine date. Pour les élèves mineur-e-s, le consentement des parents doit être obtenu par écrit.

## Manifestations électorales

Lors d'une réunion avec les candidat-e-s, des listes de contacts sont établies et les étapes suivantes précisées. Tou-te-s les candidat-e-s ont les mêmes possibilités de se présenter et d'exposer les idées qu'ils-elles souhaitent mettre en œuvre

pour l'école pendant leur mandat. Ils-Elles peuvent par exemple concevoir des affiches électorales au format DIN A3 et les accrocher à un endroit central de l'école. En outre, le législateur prévoit la possibilité d'organiser des réunions électorales (en dehors des heures de cours) pendant lesquelles les candidat-e-s peuvent se présenter et exposer leur programme au public. Des stands d'information tenus par les candidat-e-s pendant les récréations ou de petites interviews vidéo accessibles sur la page d'accueil de l'école constituent également de bonnes options.



« Notre école, nos idées ! Engage-toi ! »  
Ce type d'affiche sert principalement à sensibiliser les élèves.

Spécimen d'un bulletin de vote  
**Elections du comité des élèves du 22 octobre 2019**  
 Élection de 13 membres  
 13 Kandidate sinn ze wielen. 13 Stëmme ze verginn.

NUMM	KLASS	
Alvez Claudio	5M1	<input type="radio"/>
Anton Kimon	6M3	<input type="radio"/>
Agovic Erin	6M3	<input type="radio"/>
Abreu José	5STP3	<input type="radio"/>
Bormann Leo	6STP3	<input type="radio"/>
Breyer Manuel	7O2	<input type="radio"/>
Brito Lou	6STP1	<input type="radio"/>
Ferreira Louis	5PR2	<input type="radio"/>
Gerson Alex	5PR2	<input type="radio"/>
Goncalves Filip	5M3	<input type="radio"/>
Hinger Antoine	5PR2	<input type="radio"/>
Hipp Nick	7STP1	<input type="radio"/>
Holzem Anastasia	6MO1	<input type="radio"/>
Martin Eric	7O2	<input type="radio"/>
Muller Jean-Paul	5M1	<input type="radio"/>
Plier Lynn	7O2	<input type="radio"/>
Nicolas Charlotte	7STP4	<input type="radio"/>
Porters Kayla	7STP4	<input type="radio"/>
Reginus Youri	5M1	<input type="radio"/>
Santana Roman	6MO1	<input type="radio"/>
Schanen Yves	6STP3	<input type="radio"/>
Schoder Loris	6STP3	<input type="radio"/>
Schulte Martim	6STP3	<input type="radio"/>
Schulz Martin	6STP3	<input type="radio"/>
Schweicher Alain	7STP4	<input type="radio"/>
Schwergeren Pauline	6STP3	<input type="radio"/>
Zeyen Lara	5STP4	<input type="radio"/>
Zorn Yasmine	7STP1	<input type="radio"/>

Muster eines Wahlzettels  
**Schülercomitéwahlen vom 22. Oktober 2019**  
 Wahl von 13 Mitgliedern  
 13 Kandidate sinn ze wielen. 13 Stëmme ze verginn.

NUMM	KLASS	
Beck Jona	4MC3	<input type="radio"/>
Da Cruz Nolan	4CM	<input type="radio"/>
Hermes Matthieu	3CM	<input type="radio"/>
Fischer Mathieu	3CM	<input type="radio"/>
Freyman Jean	3CM	<input type="radio"/>
Halsdorf Joel	3PS	<input type="radio"/>
Kohl Alberto	3CM	<input type="radio"/>
Legentil Ybes	4MC3	<input type="radio"/>
Licina Dana	4MC3	<input type="radio"/>
Lefèvre Jessy	3CM	<input type="radio"/>
Müller Kimia	4CM	<input type="radio"/>
Navalha Aylena	4CM	<input type="radio"/>
Nunes Rodrigo	4CM	<input type="radio"/>
Rixhon Raphaël	4MC3	<input type="radio"/>
Schaal Clementine	3CM	<input type="radio"/>
Thiel Josephine	4TG	<input type="radio"/>
Torre Laure	4TG	<input type="radio"/>
Welter Ruby	4PS2	<input type="radio"/>
Zuidberg Dina	3CM	<input type="radio"/>

NUMM	KLASS	
Berens Kaya	2G	<input type="radio"/>
De Bruijn Tun	2G	<input type="radio"/>
Duhr Pol	2GE	<input type="radio"/>
Hamelius Yvan	2GE	<input type="radio"/>
Hemmer Thibault	3C	<input type="radio"/>
Janes Elisa	2GE	<input type="radio"/>
Philippy Marina	2CG	<input type="radio"/>
Plier Karla	3C	<input type="radio"/>

Règlement grand-ducal du 1er août 2001 portant organisation des comités d'élèves

**Art. 11.**  
 Chaque électeur dispose de treize suffrages (...) L'électeur n'est pas obligé de faire usage de tous ses suffrages. Chaque croix (x ou +) inscrite dans [la] case derrière le nom d'un candidat vaut un suffrage à ce candidat.

**Art. 14.**  
 Est considéré nul:  
 - tout bulletin autre que celui remis à l'électeur par le président du bureau électoral ou son délégué;  
 - tout bulletin exprimant plus de treize suffrages;  
 - tout bulletin portant une marque ou un signe distinctif quelconque

Le bulletin de vote pourrait par exemple se présenter comme ceci. La similitude avec les bulletins de vote utilisés lors des élections nationales souligne le caractère sérieux de la procédure.

## Préparation des élections

Afin de rendre les élections aussi réalistes que possible, l'administration communale ou municipale est invitée à mettre des isoires et des urnes à la disposition de l'école. En concertation avec les concierges, ceux-ci sont installés dans une grande salle centrale de l'école. La salle des fêtes de l'école constitue souvent un bon choix, mais elle doit être réservée suffisamment à l'avance. Dès que la liste des candidat-e-s a été dressée, les bulletins de vote peuvent être élaborés et imprimés.

En outre, un bureau électoral sera mis en place avec un nombre impair de membres, composé d'élèves et d'enseignant-e-s. Si une école possède plusieurs bâtiments

scolaires, il est possible d'en prévoir plusieurs. Les responsables du bureau électoral sont informé-e-s à l'avance des procédures et de leurs tâches.

## Élection et résultats

Sur un programme qui leur sera envoyé au préalable, les régent-e-s peuvent consulter ([📅 Calendrier](#)) à quel moment leurs élèves doivent se rendre ensemble aux urnes. Cette liste doit également être mise à la disposition du bureau électoral afin de garder une vue d'ensemble des classes et du calendrier et d'éviter des retards ou des reports.

Lorsque les classes arrivent au bureau électoral, les régent-e-s ou les délégué-e-s de classe informent les responsables du

bureau électoral de l'éventuelle absence d'un-e élève. Le nombre total d'élèves manquants est consigné par le bureau électoral et publié ensuite dans le [📄 Rapport sur l'élection](#). Une fois que tou-te-s les élèves ont voté, toute la classe quitte le bureau électoral.

L'ensemble du processus électoral, le dépouillement des bulletins de vote, la mise en place du nouveau comité des élèves, et la préparation et le dépôt du procès-verbal de l'élection se font en une journée.

## Affichage et remerciements

Les noms des élèves élu-e-s au comité des élèves seront communiqués par voie d'affichage dans un endroit central

du bâtiment scolaire. Il est conseillé de dresser la liste des élèves par ordre alphabétique et non pas en fonction du nombre de votes obtenus. Une lettre envoyée au nom de la direction de l'école à tou-te-s les non-élu-e-s (👉 **Remerciements**) permet de remercier les candidat-e-s de leur engagement et souligne l'importance du comité des élèves. Peu après, le nouveau comité des élèves peut commencer son mandat.



Les vraies urnes électorales symbolisent l'importance du processus.



Les règles élémentaires deviennent tangibles : le scrutin est libre et secret.



## LISTE DE VÉRIFICATION

# L'élection du comité des élèves

### But

Organisation des élections

### Public-cible

Tou·te·s les élèves intéressé·e·s par un mandat au sein du comité

### Durée

8 semaines

### Procédure

- ✓ Choisir et adapter le matériel et les documents
- ✓ Établir le rétroplanning
- ✓ S'assurer de l'accord de la direction
- ✓ S'assurer du soutien de personnes clé (concierges, comité actuel, e.a.)
- ✓ Informer le personnel enseignant et les élèves
- ✓ Recruter les candidat·e·s
- ✓ Organiser des manifestations électorales
- ✓ Mettre en place un bureau de vote
- ✓ Préparer les bulletins de vote ou l'outil numérique équivalent
- ✓ Tenir les élections, compter les votes
- ✓ Rédiger le rapport d'élection
- ✓ Informer la communauté scolaire : afficher les noms des personnes élues
- ✓ Envoyer les lettres de remerciement aux candidat·e·s non élu·e·s
- ✓ Fixer une première réunion avec le nouveau comité

### Conseil

Des outils numériques intéressants peuvent faciliter les élections.



## MATÉRIEL PRATIQUE

### Rétroplanning de l'élection du comité des élèves – Principales étapes

mateneen | La représentation des élèves | Matériel pratique | Rétroplanning de l'élection du comité des élèves – Principales étapes



## RÉTROPLANNING DE L'ÉLECTION DU COMITÉ DES ÉLÈVES – PRINCIPALES ÉTAPES

Pour faciliter la planification, il est intéressant de se servir d'un calendrier mural sur lequel vous pouvez représenter les différentes grandes étapes. Si vous imprimez les principales étapes sur des étiquettes amovibles, vous pouvez les déplacer plus facilement.

**Recruter**  
les candidat·e·s

Tenir les **élections**

Envoyer des  
**remerciements**

**Informer et inviter**  
les élèves du nouveau  
comité des élèves

**Constituer** le bureau  
électoral et le **briefer**

Organiser une **réunion**  
avec le nouveau comité  
des élèves

Mettre au point un  
**protocole électoral**

**Afficher et annoncer**  
le nouveau comité

Dépouiller les  
**bulletins de vote**

© Universität Trier | Zentrum für politisches Bildung | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



La version complète  
est disponible sur  
[www.mateneen.eu](http://www.mateneen.eu)